

1^{ER} RALLYE REGIONAL L.P.R.S DE VAISON

2 et 3 MARS 2019

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le 4 janvier 2019
- Ouverture des engagements : dès la parution du règlement
- Clôture des engagements : le 21 février 2019
- Parution du Road-Book : le 15 février 2019

Le Road-Book sera disponible uniquement sur le site du Rallye : www.teamvasioromain.com

- Les Reconnaissance le Dimanche 24 février de 9h à 19h et le Vendredi 1er Mars de 9h à 19h,
Un numéro de reconnaissance vous sera délivré le Dimanche au départ de la spéciale de VEAUX.
Pour le vendredi 1 mars les numéros d'identification seront délivrés à l'Espace Culturel de Vaison,
PC DU RALLYE à partir de 9h.

L'Association Sportive Automobile **Vaisonnaise** organise le 2 et 3 Mars 2019 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA numéro 9 et sous le permis d'organiser numéro 32 en date du 7/01/2019.

Comité d'Organisation

Identique au 36^{ème} RALLYE REGIONAL de VAISON

1.1P. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Identique au 36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

1.2P. ELIGIBILITE

Pour le 1^{er} RALLYE REGIONAL DE VAISON L. P. R. S. aucun classement ne sera établi à l'issue du rallye. Il ne compte pour aucun challenge.

1.3P. VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les équipages engagés recevront, une convocation, pour les vérifications administratives sur le site www.teamvasioromain.com

-Vérifications des documents le samedi 2 Mars à partir de 7h.00 jusqu'à 11h 15 - lieu : Espace culturel VAISON la Romaine.

-Vérifications des véhicules le samedi 2 Mars à partir de 7 h 15 jusqu'à 11 h 30 Lieu : Garage CITROEN AV. Marcel PAGNOL VAISON LA ROMAINE

1.3.1P tout équipage participant au RALLYE DOIT SE PRESENTER AU COMPLET AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET AVEC SA VOITURE AUX VERIFICATIONS TECHNIQUE CONFORMEMENT AU PROGRAMME DE CHAQUE RALLYE.les equipages se presentant en retard se verront infliger les penalites prevues aux prescriptions generale FFSA.

Les DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ETRE PRESENTES AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

— permis de conduire,

- - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- - - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité loisir prestige ou de son PTH FFSA, ou de son passeport technique.
- - licences en cours de validité.
- - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC (indiquer l'endroit et l'heure dans le Règlement Particulier), et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émarginement, aux équipages.

En cas de non présentation de ces documents LES commissaires sportifs pourront prononcer toutes penalite allant jusqu'au refus de depart.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE REGIONAL DE VAISON L.P.R.S. doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 février 2019 minuit.

TEAM VASIO ROMAIN BP 44 84110 VAISON LA ROMAINE.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 € (x 2)**
- **Aux équipages licenciés de l'A.S.A. VAISONNAISE : 250 €**

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par voiture pour le transpondeur

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.et des documents suivants:

- Photocopie des permis de conduire

- Photocopie de la carte grise
- Chèques libellé à l'ordre du **TEAM VASIO ROMAIN**.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : haute, intermédiaire, basse, ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

Remboursement des droits d'engagement : idem au règlement du **36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4. 1P. Voiture Autorisées

Le rallye est ouvert aux voitures de Grand Tourisme (GT) de série, conforme à la législation routière en France **de moins de 25 ans**.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée

Un extincteur de 2 KG minimum est obligatoire, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Casque homologué pour la pratique du sport automobile pour le pilote et le copilote.

4. 1.2P. EQUIPEMENTS

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

4.2 PNEUMATIQUES

HOMOLOGATION ROUTE.

- Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.
 - Pressions: celles recommandées par le constructeur avec tolérance de 5 %
 - Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine, il pourra être ragouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale.
- Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3P. ASSISTANCE

Identique au **36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique au **36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON**

6.1P. DESCRIPTION

Identique au **36^{ème} Rallye régional de VAISON**

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au **36^{ème} Rallye régional de VAISON**

6.3P. Carnet de contrôle

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement Standard F.F.S.A

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P. DEPART

Le passage des concurrents du Rallye L. P. R. S se fera après le dernier concurrent V H R S.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est -à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des zones tests de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné : départ arrêté à la minute pleine, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaires, sont libres, sachant que le premier point ne peut pas être avant 2 km.

La ligne de chronométrage arrivée, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que pour les rallyes moderne et VHC.

Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 10 minutes de pénalité.

7.5P. ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est **libre**.

Dans tous les cas et à tout moment, le directeur de course pourra proposer une moyenne inférieure de 3 km/h par temps de pluie faible, et de moins 5 km/h par temps de pluie fortes, pour des raisons de sécurité.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1er infraction : le collège des commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 80€ en régional.

- 2^{ème} infraction : le collège des commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Il est impératif que les chronométreurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.

Tout problème pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité.

Le directeur de course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye moderne et V H C et V H R S doit être est identique.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au dessus du temps imparti : **1 seconde de pénalité.**

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

a) Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité.

7.5.4. Zone de régularité NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ ~~15~~ **30** minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6 PARC FERME

Les concurrents pourront quitter le parc fermé de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire).

Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc **30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante**, en ayant remis en conformité de course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 3 Mars 2019 à l'ESPACE CULTUREL VAISON LA ROMAINE (Horaires idem **36ème RALLYE REGIONAL DE VAISON**).